

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 22 Mai 2018 à 20h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes SIGNORET, CHABRIDON et COULON, Mrs PRUDENT, PANNETIER, REVILLON et GUILLEMIN

Excusés : Mmes PARENT, BILLOUD et M LAMY-PERRET

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte-rendu du 10 Avril a été approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois. Le conseil municipal accepte.

Vote des subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions comme suit :

ADMR : 500 euros

Gym volontaire : 100 euros

Peinture sur soie : 100 euros

Retraite heureuse : 100 euros

Cantine scolaire Viré : 150 euros

Foyer rural : 150 euros

CECL : 50 euros

VLHM : 100 euros

Au fil des ans : 50 euros

Amicale des donneurs de sang du haut Mâconnais : 30 euros

Clique cantonale : 30 euros

Judo Lugny : 50 euros

CIFA Mercurey : 60 euros

MFR Bagé-le-Châtel : 30 euros

Croix rouge : 50 euros

Stretching postural : 100 euros

Les papillons blancs : 50 euros

Les lycéens du cœur : 100 euros

Pour un total de 1 800 euros.

Décision modificative du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide des mouvements de crédits suivants :

au compte 1332 (amendes de police) dépense + 1052 € et au compte 1342 (amendes de police) recette +1052 € (annulation d'un titre de 2017 pour mauvaise imputation).

au compte 020 (dépenses imprévues) -2300 €

au compte 28041581 recette (amortissements) : +0.22 € car le chiffre doit être arrondi

pour équilibre entre les sections : + 1248 € au compte 2313 dépense (bâtiments) et au compte 10222 recette (FCTVA).

Fonds de concours 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de demander un fonds de concours pour 2019 à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Enquête public de déclassement du chemin latéral vers La Colas

L'enquête publique est terminée. Le rapport du commissaire enquêteur sera rendu début juin.

Projet de territoire pour Fleurville dans le cadre du PLUI

Dans le cadre du futur PLUI, il a été demandé aux 24 communes de la Communauté de Communes ce qu'elles souhaitaient en terme d'aménagement pour leur territoire communal (commerces, bâtiments, espaces agricoles, espaces verts,...) pour la période 2020 / 2035.

Aussi, une commission municipale créée pour l'occasion, s'est réunie le 16 mai 2018.

En matière d'objectifs, la commission propose notamment de conserver nos terres agricoles, de maintenir la population voire de l'accroître, d'encourager la mise à disposition de logements vacants, de favoriser le commerce sur des zones adaptées, de maintenir et créer des espaces verts et des voies de déplacements doux. La commission se réunira à nouveau pour poursuivre ses réflexions.

D'ores et déjà, le conseil valide ces propositions.

Fête de Fleurville

Elle aura lieu le samedi 23 Juin 2018 avec au programme, un concours de pétanque organisé par le foyer rural l'après-midi suivi d'un repas sur réservation pour le soir entre 19h et 21 heures. La soirée se clôturera par le traditionnel feu d'artifice.

Comptes-rendus de réunions diverses

La communauté de communes poursuit la mise en place des compétences. Ce travail s'avère long et difficile. Mme le Maire informe le conseil que la demande d'agrandissement de l'aire de jeux a été refusée cette année par la communauté de communes, détentrice de la compétence mais que cette demande est conservée pour 2019.

Mme le Maire précise que le bord de Saône est un chemin de halage qui est la propriété du domaine public fluvial avec droit de passage pour VNF qui en est également responsable. VNF a organisé le 04 mai 2018 une réunion entre la communauté de communes, la commune et les 3 riverains afin de faire le point de ce dossier ancien qui pose problème en terme de responsabilités. En effet, à ce jour, sur ce chemin, circulent notamment des pêcheurs se rendant sur le plan d'eau aménagé par la communauté de communes au titre d'une de ses compétences.

En l'absence de la communauté de communes qui n'a pas donné suite à cette invitation, et en l'absence de signature de la convention de superposition du chemin de halage, pourtant décidée par la communauté de communes en septembre 2016, VNF a donc décidé de poser une barrière à l'entrée du chemin pour empêcher l'accès de tous les véhicules au plan d'eau, au parking et à la descente de bateaux. Seul l'accès sera maintenu pour les trois propriétaires des maisons, via une dérogation spéciale nominative. Cette situation risque toutefois de poser problème à terme. VNF a précisé qu'il envisageait de faire intervenir son service juridique auprès de la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois.

Questions et diverses

* Des personnes de chez orange sont chargées de faire un relevé des boîtes aux lettres dans le cadre du haut-débit.

*Le fauchage sera réalisé entre le 28 Mai et 1^{er} juin.

*Le conseil municipal accepte les travaux de mise aux normes électriques du local des employés communaux.

*Le conseil municipal accepte de faire intervenir une entreprise de TP pour boucher les trous de la chaussée sur l'ensemble du territoire.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 26 Juin 2018.

Le Maire
Patricia CLÉMENT